Nations Unies S/PV.3949



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3949e séance

Mercredi 25 novembre 1998, à 13 h 5

New York

Président :	M. Burleigh	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Shen Guofang
	Costa Rica	M. Niehaus
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Doutriaux
	Gabon	M. Essonghé
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Kagami
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Grainger
	Slovénie	M. Žbogar
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (S/1998/796)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (S/1998/1064)

98-86531 (F)

La séance est ouverte à 13 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (S/1998/796)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (S/1998/1064)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, du Canada, du Chili, d'Haïti et du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lelong (Haïti) prend place à la table du Conseil; M. Petrella (Argentine), M. Giroux (Canada), M. Larraín (Chili) et M. Kislinger (Venezuela) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis de deux rapports du Secrétaire général sur la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (S/1998/796 et S/1998/1064).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/1117, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, la Canada, le Chili, le Costa Rica, la France, les États-Unis d'Amérique et le Venezuela.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1998/1003, qui contient le texte d'une lettre datée du 27 octobre 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une lettre du 22 octobre 1998, adressée au Secrétaire général par le Président d'Haïti.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous présenter mes salutations respectueuses et de vous adresser les sincères félicitations de ma délégation pour la manière avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité au cours de ce mois de novembre.

La situation en Haïti exige, une fois de plus, que nous prorogions le mandat de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH). Comme le Secrétaire général, nous pensons qu'en mettant fin à la présence des Nations Unies en Haïti dans le contexte actuel, on compromettrait les efforts investis par la communauté internationale dans les institutions politiques de ce pays au cours de cette décennie.

Nous comprenons les hésitations que peuvent avoir certains membres du Conseil concernant la prorogation de ce mandat dont la durée, pour différentes raisons, est supérieure à ce qui avait été prévu au départ. Nous demandons cependant à ces délégations de prendre en compte l'importance particulière que revêt la protection de l'état de droit et des institutions démocratiques dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. C'est dans ce sens et dans ce contexte que les concepts de paix et de sécurité internationales doivent être interprétés. Le Conseil de sécurité a démontré, à plusieurs reprises, la sensibilité nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques de chaque région et nous espérons que ce sera le cas aujourd'hui.

Le Gouvernement haïtien doit être pleinement conscient des responsabilités qui lui incombent dans ces conditions difficiles. Les dirigeants haïtiens doivent reconnaître les efforts déployés par la communauté internationale en prenant des mesures concrètes en vue de résoudre la crise politique que traverse le pays.

L'Argentine, quant à elle, s'emploie résolument à la consolidation des institutions politiques haïtiennes par l'intermédiaire de sa participation à la MIPONUH, à la-

quelle elle fournit des policiers civils, tant pour l'unité spéciale que pour la composante police civile.

Enfin, je souhaiterais remercier le Secrétaire général et, en particulier, son Représentant spécial en Haïti, M. Julian Harston, et ses collaborateurs pour le professionnalisme dont ils font constamment preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur.

L'orateur suivant est le représentant du Chili. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Larraín (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : En adoptant le projet de résolution prorogeant le mandat de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH), le Conseil de sécurité s'acquitte des obligations qui lui incombent, au titre de la Charte, en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En fait, le projet de résolution qui va être adopté semble constituer la réponse adéquate aux besoins du peuple et du Gouvernement haïtiens et exprime, dans le même temps, l'attachement de l'Organisation des Nations Unies à la paix et à la sécurité de l'un de ses membres.

En tant que membre du groupe des Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti, mon pays se réjouit particulièrement de l'appui donné par les membres du Conseil au projet de résolution qui, selon nous, sert les intérêts du peuple haïtien et répond à une demande expresse du Président Préval. Nous apprécions également les contributions qui ont enrichi le texte de ce projet de résolution et la souplesse dont ont fait preuve les délégations intéressées lors des négociations.

La réconciliation en Haïti n'est toujours pas achevée. Nous sommes conscients de la nécessité toujours présente que les autorités et, d'une manière générale, les acteurs de la vie politique en Haïti fassent des efforts supplémentaires pour régler la grave crise politique qui continue de toucher le pays. Il s'agit là d'une responsabilité incontournable qui incombe directement au peuple haïtien. La communauté internationale doit continuer d'appuyer ces efforts et ne doit pas abandonner le peuple haïtien à ce stade.

La réforme judiciaire devrait permettre de remédier aux lacunes qui vont à l'encontre de l'état de droit ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'ampleur de la tâche dans ce domaine est considérable et recouvre non seulement les institutions et les procédures judiciaires mais aussi l'élaboration d'un appareil judiciaire respectueux des principes fondamentaux de l'administration de la justice, tels que les garanties d'une procédure régulière. Cette tâche comprend également une approche adaptée du système carcéral, comme cela ressort du texte du projet de résolution que nous allons adopter. Nous nous félicitons des mesures prises en ce sens par les autorités haïtiennes et, en particulier, par la Commission préparatoire de la réforme des lois et de la justice et nous les encourageons à poursuivre dans cette voie. Dans ce domaine comme dans d'autres, l'appui de la communauté internationale est indispensable.

Nous saluons les progrès réalisés, au cours des derniers mois, par la Police nationale haïtienne qui est aujourd'hui une institution professionnelle jouissant du respect des citoyens, selon l'avis même de sources indépendantes. Une telle évolution nous laisse entrevoir que Haïti sera bientôt doté d'une police efficace, respectueuse des droits de l'homme, objectif qui sous-tend l'action de la MIPONUH.

Pour terminer, je voudrais exprimer la reconnaissance de mon gouvernement au personnel de la MIPONUH et aux 11 pays qui ont contribué à sa constitution, ainsi qu'au Représentant du Secrétaire général. Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts en vue de réaliser les objectifs de la MIPONUH.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Giroux (Canada) : J'aimerais, premièrement, communiquer les regrets de l'Ambassadeur Michel Duval qui ne peut malheureusement être ici maintenant.

C'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui alors que le Conseil de sécurité examine le projet de résolution prorogeant le mandat de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH).

La prorogation du mandat de la MIPONUH par le Conseil de sécurité est une autre preuve bien concrète de l'engagement soutenu de la communauté internationale en Haïti. Je peux confirmer que le Canada maintiendra sa contribution à la MIPONUH au même niveau. Ce contingent de policiers s'ajoute aux nombreux autres experts canadiens qui sont affectés en Haïti dans le cadre de notre programme d'assistance technique bilatérale.

Le Canada soutient le peuple et les autorités d'Haïti dans leurs efforts pour consolider la démocratie et renforcer l'état de droit. Nous nous félicitons des progrès accomplis par la Police nationale d'Haïti, notamment dans le respect des droits de la personne. Il reste toutefois beaucoup à faire, particulièrement en ce qui concerne la réforme du système de justice haïtien.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada reste très préoccupé par l'absence d'accord au sujet d'un premier ministre, d'un gouvernement et d'un programme gouvernemental et par les répercussions néfastes que cela a sur la situation politique, économique et sociale d'Haïti. Il est important de faire aboutir ce processus au plus tôt, conformément à la vocation démocratique d'Haïti et à la primauté du droit.

Il est également très important que le peuple haïtien ait bientôt la possibilité d'exprimer sa volonté comme bon lui semble par le biais d'élections libres, régulières et transparentes, conformément à la Constitution.

Il est temps de réfléchir avec nos partenaires à la façon dont nous pouvons continuer à renforcer la Police nationale haïtienne et élargir l'appareil judiciaire haïtien après la MIPONUH. Nous notons à cet égard que le projet de résolution encourage la mise en oeuvre d'un tel processus et conduira à des recommandations du Secrétaire général concernant les modalités d'une transition viable. Nous attendons avec intérêt de poursuivre ce processus avec toutes les parties concernées.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je donne d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Niehaus (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : La Charte des Nations Unies, à l'Article 24, confère au Conseil de sécurité «la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales». Compte tenu des buts mêmes de notre Organisation, définis à l'Article 1, cette responsabilité, intégrale, correspond à une action préventive, et jamais à une réaction limitée : on y dit en effet que les Nations Unies doivent «prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix».

Cet argument constitutionnel serait suffisant pour justifier la raison d'être des opérations multidisciplinaires autorisées par le Conseil de sécurité en vue de promouvoir la construction de la paix. Toutefois, c'est la réalité et l'expérience qui se sont chargées de promouvoir ce nouveau concept du maintien de la paix, qui fait aujourd'hui partie du fonds d'expériences progressivement constitué par le Conseil pour s'acquitter de la responsabilité principale que lui confère la Charte.

L'enseignement que la communauté internationale a tiré, en particulier des conflits dont les pays en développement sont le théâtre, a incité l'Organisation des Nations Unies à aborder ces situations d'un point de vue plus large permettant de trouver et de promouvoir des solutions aux problèmes économiques et sociaux qui sont à l'origine de la plupart des situations qui font peser une menace sur la paix et la sécurité internationales.

La situation en Haïti est un bon exemple de la nécessité d'une participation internationale organisée pour garantir et construire la paix et éviter ainsi le retour des conflits et de l'instabilité. Nous connaissons tous les chiffres que nous fournissent les statistiques relatives au développement humain sur la situation en Haïti : une espérance de vie à la naissance de 54 ans; un taux d'alphabétisation de 44 %; un taux de scolarisation de 39 %; un produit intérieur brut réel de 896 dollars par habitant. Ces chiffres froids mais pourtant dramatiques montrent qu'il existe des raisons suffisantes pour justifier l'obligation où se trouve la communauté internationale de continuer à fournir un soutien intégral à la population haïtienne dans les efforts louables qu'elle fait depuis quelques années pour promouvoir un nouveau modèle politique, économique et social.

À cet égard, le rôle joué par l'ONU en Haïti est tel qu'il dépasse le concept classique et simple de l'aide au développement, pour garantir et promouvoir l'existence et la consolidation d'un appareil judiciaire efficace et démocratique, lequel peut à son tour devenir facteur de stabilité permettant de supprimer les risques de rechute et de retour à l'autoritarisme et à une société divisée — éventualités qui pourraient devenir d'odieuses réalités à en juger par le manque de volonté dont font preuve certains dirigeants politiques haïtiens.

Le rapport du Secrétaire général sur la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti a pour but de souligner l'important travail réalisé actuellement par cette mission dans le pays et la façon dont elle contribue à garantir et à promouvoir la mise en place et la consolidation de la Police nationale haïtienne et du pouvoir judiciaire en tant qu'institutions démocratiques professionnelles chargées de garantir la sécurité juridique nécessaire à la réconciliation du peuple haïtien.

D'autre part, le rapport nous montre aussi combien il est nécessaire que tous les organes et organismes spécialisés de l'ONU continuent de coopérer activement, dans une démarche multidisciplinaire, coordonnée et intégrée, à cette grande entreprise de construction de la paix, grâce à la mise en place d'institutions démocratiques efficaces et à la création de conditions économiques et sociales justes et durables.

C'est pourquoi le Costa Rica, conformément à la position conjointe exprimée par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, appuie la prorogation du mandat de la Mission selon les conditions définies par le Secrétaire général dans son rapport et votera donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis et que nous avons l'honneur de parrainer.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour examiner la possibilité de proroger le mandat et le concept d'opération de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) pour une nouvelle période d'un an, sur la base de l'évaluation précise de la situation actuelle en Haïti que nous fournit le dernier rapport du Secrétaire général.

Comme l'a déjà indiqué mon collègue du Costa Rica — et comme l'ont dit tous les autres pays du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes dans la lettre de l'Ambassadeur de l'Équateur — le Brésil attend aujourd'hui une réponse favorable du Conseil de sécurité à l'appel qu'a récemment adressé au Secrétaire général le Président Préval pour demander le maintien de la coopération des Nations Unies avec Haïti en vue de renforcer sa police nationale et d'aider le Gouvernement à établir un système judiciaire pleinement efficace.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, malgré les importants progrès réalisés par la MIPONUH depuis sa création il y a un an, la consolidation de la paix en Haïti n'est pas encore tout à fait acquise. La force de police haïtienne ne peut encore fonctionner de manière totalement autonome et elle se heurte en outre à de nouvelles difficultés sur le plan de la sécurité. De plus, la réforme judiciaire, qui est déterminante pour la consolidation de la démocratie, a subi des retards regrettables. L'impasse politique, qui remonte à juin 1997, continue de déstabiliser les institutions nationales et d'entraver la mise en oeuvre de réformes visant à régler les graves problèmes économiques et sociaux auxquels le pays est confronté. À cet égard, nous considérons la prorogation du mandat de la MIPONUH comme un élément d'une stratégie préventive qui doit englober d'autres aspects, comme l'assistance économique à la reconstruction et au développement d'Haïti.

Je note avec satisfaction que des activités de fond ont été entreprises en Haïti par un certain nombre d'institutions du système des Nations Unies. Le renouvellement du mandat de la MIPONUH peut être une occasion de transférer progressivement les activités de cette mission à d'autres organes. Il y a déjà eu des transitions de ce type dans le passé, comme pour la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala.

À ce propos, je voudrais faire observer que le paragraphe 8 du projet de résolution dont nous sommes saisis invite les organes et institutions des Nations Unies, en particulier le Conseil économique et social, à contribuer à l'élaboration d'un programme à long terme d'aide au redressement économique et à la reconstruction d'Haïti. Il s'agit d'une mesure modeste mais à certains égards novatrice du Conseil pour réactiver l'Article 65 de la Charte, une disposition inappliquée, selon le Secrétaire général, et à laquelle il se réfère dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, dans la partie sur la prévention des conflits.

Haïti, de même que tout le système, peut bénéficier de ce nouvel accent placé sur le rôle du Conseil économique et social, qui est en fait applicable à d'autres domaines, mais tout spécialement à ce que nous appelons ici la consolidation de la paix après un conflit. Le Conseil économique et social se montrera à n'en pas douter à la hauteur du défi qu'implique cette invitation pour le bien d'Haïti et d'autres pays à l'avenir.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : La Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) continue de faire un bon travail en Haïti. La Police nationale haïtienne, à laquelle elle apporte son concours, continue également à faire des progrès malgré plusieurs problèmes qui, espérons-nous, finiront par être réglés. Cependant, la situation en Haïti est marquée par une crise politique institutionnelle paralysante, que symbolise l'absence d'un Premier Ministre depuis plus d'un an. Par conséquent, nous faisons nôtre l'évaluation dont il est fait

mention dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti, à l'effet que la consolidation de la démocratie est compromise par cette réalité. Tel est le fond du problème.

Nous souscrivons donc à l'appel énergique figurant au paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution dont nous sommes saisis, et qui exhorte les autorités et les dirigeants politiques à s'acquitter de leurs responsabilités et à engager d'urgence des négociations en vue de dénouer la crise, dans un esprit de tolérance et de compromis. Il ne fait pour nous aucun doute que c'est la clef d'une solution à la crise. Il est donc approprié, par ailleurs, que ce projet de résolution souligne le fait que la responsabilité de la réconciliation nationale et de la reconstruction du pays incombe à Haïti et aux Haïtiens.

Nous nous sommes efforcés d'analyser la crise en Haïti du point de vue de la paix et de la sécurité internationales, mais nous sommes en train de discuter de ce qui semble de plus en plus être une situation politique, économique et sociale interne d'Haïti. Nous reconnaissons que la situation en Haïti est complexe et comprenons que l'attention internationale est décisive pour sa survie. L'engagement soutenu de la communauté internationale est donc essentiel.

À cet égard, je félicite chaleureusement le groupe d'Amis — Argentine, Canada, Chili, France, États-Unis et Venezuela — de la solide assistance qu'il continue d'apporter au peuple et au Gouvernement haïtiens. Cependant, cette attention doit maintenant porter de plus en plus sur les activités de développement. Il était justifié, l'année dernière, de mettre l'accent sur la transition du maintien de la paix aux activités de police. Il est maintenant nécessaire de faire passer les mécanismes d'engagement et d'assistance à Haïti d'un mode axé sur les forces de police à un mode axé davantage sur la consolidation de la paix.

La structure qui a été mise en place, telle que définie aux paragraphes 23 à 25 du rapport du Secrétaire général et organisée autour du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), est parfaitement appropriée. Nous souscrivons à l'évaluation du Secrétaire général, à savoir que Haïti offre un excellent exemple de coopération efficace et rentable d'institutions des Nations Unies. Il sera peut-être nécessaire d'étudier plus avant les moyens de consolider cet excellent travail. La voie à suivre est à notre sens dûment tracée dans ce projet de résolution, qui met comme il convient l'accent sur le lien entre la paix et le développement et affirme que l'assistance internationale devrait à l'avenir être envisagée par le biais des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies, en particulier du PNUD, de même que d'autres organisations régionales et internationales ainsi que de tous les États.

Ma délégation souscrit à la recommandation du Secrétaire général relative à la prorogation d'un an du mandat de la MIPONUH. Il est nécessaire de mettre en place un nouveau mécanisme qui permettra une transition sans heurts vers les activités de consolidation de la paix organisées autour du PNUD. Étant donné que cette question devient de plus en plus un problème interne, nous appuyons l'intention exprimée au paragraphe 11 du dispositif du projet de résolution, dans lequel le Conseil prie le Secrétaire général de faire des recommandations sur une transition viable vers d'autres formes d'assistance internationale en Haïti. Ma délégation votera donc en faveur du projet de résolution.

Pour terminer, nous voulons aussi espérer que l'énergie avec laquelle nous continuons à encourager le Conseil à rester attentif et concentré sur la question concernant Haïti par le biais de la MIPONUH se manifestera également lorsque nous rechercherons des mécanismes appropriés de maintien et de consolidation de la paix devant permettre de faire face aux problèmes qui se posent en République démocratique du Congo et, en fait, aux autres problèmes qui se posent en Afrique.

M. Monteiro (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a un an, le Portugal comptait parmi les auteurs du projet de résolution dont le Conseil était saisi sur la constitution de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH).

Malgré des progrès considérables, des problèmes sérieux persistent en Haïti, qui nécessitent le maintien de l'assistance des Nations Unies. Nous sommes préoccupés par la persistance de la violence et des troubles, la situation économique difficile, le taux de chômage élevé, l'augmentation du coût de la vie et le rythme lent du changement dans ce pays.

En outre, nous sommes peinés d'apprendre que les élections parlementaires et locales qui devaient se dérouler ce mois-ci ont été reportées en raison de la présente impasse politique. Celle-ci a une incidence majeure en termes d'érosion de la confiance publique en la capacité et en la volonté des autorités de résoudre les problèmes économiques et sociaux urgents que doit affronter le pays. Nous lançons un appel énergique aux autorités et aux dirigeants politiques d'Haïti pour qu'ils s'engagent d'urgence sur la voie d'une solution négociée à la crise dans un esprit de tolérance et de compromis. Les tâches à accomplir revêtent une importance cruciale pour la consolidation de la démo-

cratie et la reconstruction nationale. C'est pourquoi nous pensons qu'il est extrêmement important que la communauté internationale maintienne une assistance d'ensemble et soutenue à long terme.

Il est nécessaire de continuer de se montrer résolus, en particulier les institutions financières internationales et les autres institutions spécialisées des Nations Unies, à favoriser un développement fructueux et durable, apte à soutenir la stabilité politique du pays. Nous voulons aider les Haïtiens à édifier un pays où la démocratie et le progrès deviendront réalité. Cela ne sera possible que si la primauté du droit et le respect des droits de l'homme sont garantis.

Le maintien de l'opération des Nations Unies en Haïti, et de la MIPONUH en particulier, s'est avéré un élément important pour la transition de ce pays vers la démocratie en ce sens qu'il aide le Gouvernement à constituer une force publique respectueuse de la légalité et capable de maintenir l'ordre et la sécurité publics. Le Secrétaire général, dans son dernier rapport, souligne que la Police nationale haïtienne n'a pas encore atteint le niveau de professionnalisme qui s'impose pour s'attaquer avec succès aux divers problèmes qui se posent dans les activités quotidiennes. En fait, une force de police autonome et pleinement opérationnelle est essentielle pour assurer un environnement sûr et stable ainsi que la reprise économique et la consolidation de la démocratie en Haïti.

Le maintien de la présence des Nations Unies, comme l'a demandé récemment le Président Préval, est de la plus haute importance. En effet, l'ONU devrait continuer à aider le Gouvernement haïtien à accroître le professionnalisme de sa force de police. Nous demandons instamment aux autorités haïtiennes de poursuivre leurs efforts en vue de constituer une force publique respectueuse de la légalité et de revitaliser les systèmes judiciaire et pénal d'Haïti.

Pour toutes ces raisons, le Portugal votera en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Doutriaux (France) : La délégation française apporte son soutien au projet de résolution, qui va être mis aux voix et qui tend à proroger le mandat de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) jusqu'au 30 novembre 1999.

Les raisons qui nous conduisent à soutenir fermement cette prorogation sont les suivantes.

La MIPONUH, sous l'impulsion du Représentant du Secrétaire général, M. Harston, dont nous tenons à saluer ici une fois encore la compétence et la rigueur, a obtenu des résultats techniques significatifs sur le terrain, mais qui restent malheureusement, aujourd'hui encore, inachevés. Ces résultats, ainsi que l'investissement fait par la communauté internationale à Haïti depuis plusieurs années, méritent d'être préservés.

La Police nationale haïtienne est aujourd'hui une des institutions de l'État qui peut assumer sa mission. La présence de la MIPONUH, à côté des actions de coopération bilatérales et multilatérales, constitue, dans un contexte politique encore fragile, un contrepoids important à des dérives toujours possibles. Les risques existent et s'inscrivent dans l'expansion du trafic des drogues, des menaces de violation des droits de l'homme ou des tentatives éventuelles de récupération des forces de police par telle ou telle faction politique.

La France partage le souci exprimé par un certain nombre de pays de mettre progressivement fin aux activités de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) et de transférer la gestion de cette mission dans un autre cadre. Il est clair cependant que cette transition doit être organisée et se faire dans le temps afin de ne pas porter atteinte aux résultats obtenus jusqu'à présent. Il convient de ne pas compromettre les efforts que déploie Haïti pour renforcer ses institutions. Nous devons donc préserver en la matière une approche pragmatique.

Nous nous félicitons que le projet de résolution présenté demande explicitement au Secrétaire général de faire des recommandations dès la mi-1999 pour la mise en place du mécanisme qui pourrait succéder à la MIPONUH.

Afin de permettre la réussite de l'achèvement du mandat de la MIPONUH l'an prochain et la mise en place d'une assistance renforcée d'autres structures des Nations Unies en Haïti, nous nous associons pleinement à l'appel qu'adresse le Secrétaire général aux responsables gouvernementaux et aux dirigeants politiques haïtiens pour qu'ils mettent fin à leurs différends stériles et qu'ils trouvent une solution à la crise politique actuelle. Nous ne pouvons que déplorer à cet égard que le blocage de la situation politique sur place continue à empêcher la mise en place d'une véritable politique de développement, affaiblisse l'administration haïtienne, empêche le démarrage d'un véritable processus de décentralisation et ralentisse la mise en oeuvre des réformes structurelles pourtant indispensables.

M. Fedotov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe partage l'avis selon lequel Haïti continue d'avoir un pressant besoin d'aide de la commu-

nauté internationale — et en premier lieu, une aide économique, financière et technique — afin de se remettre sur pied et de sortir d'une crise socioéconomique prolongée. Dans le même temps, nous tenons à souligner encore une fois que la solution de la crise dépend avant tout des Haïtiens eux-mêmes, des dirigeants de ce pays des Caraïbes et des efforts bien ciblés de réforme en vue de parvenir à un règlement de la situation politique intérieure par la voie d'un dialogue constructif.

La situation en Haïti ne représentait pas au départ — et encore moins aujourd'hui — une menace pour la paix et la sécurité. Il s'agit d'une situation typique de transition complexe d'une société dépourvue de tradition démocratique, aggravée par des difficultés socioéconomiques chroniques et une misère généralisée. Nous ne voyons pas en quoi la situation dans ce pays se distingue de celle de nombreux pays en développement qui sont également aux prises avec de graves problèmes d'établissement de la démocratie, de développement économique et de lutte contre une criminalité en croissance rapide.

Nous comprenons aussi l'ampleur du travail à réaliser pour constituer, avec la coopération active des Nations Unies, une nouvelle Police nationale haïtienne même si évidemment une excellente police ne saurait remplacer l'action menée par les autres institutions indispensables au fonctionnement normal d'un État.

Nous considérons que la Police nationale haïtienne aura encore besoin d'une aide internationale dans le processus prolongé visant à perfectionner ses compétences professionnelles. Nous croyons comprendre que cette aide sera fournie par la voie bilatérale par les États intéressés ainsi que par les organisations internationales et régionales. L'ONU également sera appelée à jouer un rôle dans ce travail par l'intermédiaire de ses institutions spécialisées et programmes pertinents. Nous sommes convaincus qu'ils prendront dignement le relais de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH).

La Mission civile internationale conjointe des Nations Unies et de l'Organisation des États américains (OEA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) apportent déjà une contribution importante à la mission de professionnalisation des organes chargés de faire appliquer la loi en Haïti. Nous considérons qu'il serait également possible d'utiliser l'expérience institutionnelle de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, créée par l'Assemblée générale, et qui accomplit des tâches semblables à celles de la Mission des Nations Unies en Haïti pour former la police nationale. Il existe donc de nombreuses options.

En ce qui concerne la mise en place de mécanismes de maintien de la paix de l'ONU en Haïti avec un mandat du Conseil de sécurité, cette option a depuis longtemps été épuisée. L'on sait que la première Mission de l'ONU a été déployée, il y a plus de cinq ans, en Haïti, en septembre 1993. Depuis, elle a été sans cesse prorogée «pour la dernière fois», sous différentes dénominations. En novembre 1997, le Conseil de sécurité a une nouvelle fois accepté de maintenir en place une mission de l'ONU dans ce pays en modifiant pour la quatrième fois sa dénomination pour l'appeler Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH). Par ailleurs, les paragraphes 2 et 3 du dispositif de la résolution 1141 (1997) indiquent clairement que le mandat de la Mission sera

> «limité à une seule période d'un an se terminant le 30 novembre 1998»

et que

> «l'assistance internationale complémentaire qu'il faudrait éventuellement fournir à la Police nationale haïtienne devrait être assurée par le biais des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que d'organisations internationales ou régionales et par les États Membres intéressés».

C'est justement cette interprétation parfaitement claire qui a permis à la Russie, malgré toutes ses réserves, d'appuyer la résolution 1141 (1997).

Une année s'est écoulée et nous nous retrouvons à la «case départ». Nous avons eu une période plus que suffisante pour transférer, sous l'égide des institutions spécialisées des Nations Unies, la tâche d'aider la police haïtienne, et le Conseil de sécurité est appelé pour la cinquième fois à désavouer sa décision précédente.

Il s'agit manifestement d'une situation d'application de deux poids deux mesures de la part du Conseil de sécurité à l'égard des situations de crise dans différentes régions du monde. Nous sommes convaincus que l'adoption par le Conseil de sécurité du projet de résolution proposé en vue de proroger pour la énième fois l'opération de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti ne renforcera ni son autorité ni la confiance placée dans ses décisions.

Notre délégation ne sera pas en mesure d'appuyer le projet de résolution sur lequel le Conseil doit voter aujourd'hui.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution qui figure dans le document S/1998/1117.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Bahreïn, Brésil, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
Chine, Fédération de Russie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et deux abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1212 (1998).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Shen Guofang (Chine) (*interprétation du chinois*) : L'opération de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti se poursuit depuis plus de cinq ans. À cet égard, le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses résolutions pour proroger le mandat de cette opération tout en modifiant sans cesse sa dénomination.

La Chine a toujours soutenu les efforts des Nations Unies pour fournir l'assistance nécessaire au peuple haïtien et a toujours été en faveur des résolutions pertinentes. Nous continuons de penser que les Nations Unies devraient maintenir une assistance au peuple haïtien afin de l'aider à surmonter la crise politique et à mener à bien sa reconstruction économique.

Le Représentant permanent de la Chine, l'Ambassadeur Qin Huasun, s'est rendu, il y a peu, en République d'Haïti. Ayant pris la mesure directe de la situation sur place, nous pensons qu'à l'heure actuelle, la situation en Haïti est relativement stable et ne constitue en aucune manière une menace pour la paix et la sécurité internationales ou régionales. Avec l'aide de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti, la consolidation de la force de Police nationale d'Haïti a aussi considérablement progressé.

La résolution dont nous sommes saisis fait valoir que la reconstruction économique est la principale tâche qui attend le Gouvernement et le peuple haïtiens.

Dans ces conditions, la Chine estime qu'il est nécessaire de promouvoir et d'encourager les institutions de financement et de développement compétentes à jouer un rôle important en Haïti au lieu de continuer à proroger le mandat de la MIPONUH pour une année de plus. La Chine comprend l'importance qu'il y a à mettre en place une force de police extrêmement efficace et professionnelle en Haïti, mais en même temps nous pensons que la stabilité et le développement d'Haïti ne dépendent pas que de la constitution d'une force de police mais comportent également plusieurs autres aspects. Seul le rétablissement du développement économique et social d'Haïti assurera le maintien de la stabilité et amènera une solution véritable et durable aux difficultés actuelles.

Nous avons pris note de la lettre envoyée par le Président Préval ainsi que du rapport du Secrétaire général. Nous avons également pris note des voeux formulés par le groupe des Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti. Pour trouver une solution appropriée à cette question, la Chine a fait preuve d'une souplesse considérable en proposant que le mandat de la MIPONUH soit prorogé pour un délai approprié et que l'étape suivante soit définie en fonction de la situation qui régnera. Cette suggestion fait suite à la règle adoptée par le Conseil lorsqu'il autorise la prorogation d'opérations de maintien de la paix et prend en compte la situation précise d'Haïti et de la MIPONUH. Elle permettrait en particulier d'éviter que le Conseil, lorsqu'il s'intéresse à des foyers de tension régionaux, ne soit amené à appliquer deux poids deux mesures dans ses décisions.

Il est regrettable que nos principales propositions d'amendement n'aient pas été prises en considération et adoptées par les coauteurs. C'est pourquoi ma délégation s'est vue dans l'obligation de s'abstenir dans le vote sur ce projet de résolution.

La Chine s'engage à continuer de soutenir la présence des Nations Unies en Haïti afin de mettre en évidence l'attention que la communauté internationale porte au processus de paix et à la reconstruction économique en Haïti et le soutien qu'elle y apporte. Nous espérons que Haïti sortira de l'impasse politique actuelle le plus tôt possible et que des élections pourront se dérouler sans heurts. Nous pensons qu'avec l'aide de la communauté

internationale, le peuple haïtien finira par atteindre son objectif d'une paix, d'une sécurité, d'une prospérité et d'un développement durables.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis d'Amérique.

Nous nous félicitons de la décision prise aujourd'hui de proroger pour un délai d'un an la Mission de police civile en Haïti (MIPONUH). En affirmant notre engagement, les Nations Unies, par le biais des activités de formation et de surveillance de la MIPONUH, continueront à contribuer à la constitution d'une force de police adaptée et crédible en Haïti.

Nous restons préoccupés par l'impasse politique dans laquelle se trouve actuellement Haïti, comme en témoigne la résolution actuelle sur la MIPONUH. Nous continuerons d'exhorter les Haïtiens à résoudre leurs divergences dans l'intérêt de l'avenir immédiat et à long terme de leur pays. Malgré les obstacles politiques, des progrès notables ont été accomplis dans la voie de la professionnalisation de la Police nationale haïtienne.

Notre travail n'est cependant pas terminé. Les responsables de haut niveau et de niveau intermédiaire ont encore besoin d'être formés. Si la MIPONUH se retire prématurément, avant qu'un mécanisme de transition adéquat ne soit prêt, et alors que la démocratie haïtienne est fragile, nous risquons de compromettre les acquis de la Police nationale haïtienne. Un retrait rapide aurait également porté atteinte aux efforts faits par la communauté internationale pour soutenir la démocratie haïtienne encore jeune.

Nous devons utiliser le délai que nous fournit ce mandat de façon constructive. Dans les mois à venir, nous devrons élaborer un mécanisme de transition viable en dehors du cadre de l'opération de maintien de la paix pour continuer à soutenir la professionnalisation de la Police nationale haïtienne.

Mon gouvernement félicite tous ceux qui ont contribué et qui continuent de contribuer à la MIPONUH, en particulier le Représentant du Secrétaire général, Julian Harston du Royaume-Uni. Nous apprécions ses contributions précieuses et nous pensons qu'elles ont joué un rôle essentiel dans le succès de la mission. Mon gouvernement demeure attaché au succès de la MIPONUH et continuera de soutenir cette importante mission.

En avril 1995, les Nations Unies ont joué un rôle crucial pour rétablir un gouvernement constitutionnel en Haïti. Aujourd'hui, le vote du Conseil de sécurité, prorogeant pour une durée d'un an le mandat de la MIPONUH, réaffirme que nous sommes résolus à aider le peuple haïtien à jeter les bases d'une paix et d'un développement permanents.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité a terminé sa procédure de vote.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Lelong (Haïti) : En tout premier lieu, je voudrais rendre hommage à l'expertise dont vous avez fait montre dans la conduite des travaux du Conseil de sécurité pendant ce mois de novembre, au cours duquel vous assumez la présidence de cet important organe. Je profite de l'occasion pour féliciter de même votre prédécesseur, le Représentant permanent du Royaume-Uni, qui a su diriger de manière remarquable les délibérations du Conseil pendant le mois d'octobre.

La résolution que le Conseil vient d'adopter revêt une importance considérable pour la consolidation du processus démocratique en Haïti. En autorisant le renouvellement du mandat de la Mission de police civile des Nations Unies, le Conseil, non seulement va permettre à notre jeune force de police de continuer de bénéficier de l'assistance de la communauté internationale en vue de sa professionnalisation, mais encore il va contribuer à préserver les progrès réalisés jusqu'ici dans la construction de la démocratie et de l'état de droit en Haïti.

À cet égard, au nom du Gouvernement et du peuple haïtiens, j'adresse nos vifs remerciements au Secrétaire général pour sa compréhension et son leadership sur la question d'Haïti. Aux membres du Conseil de sécurité, à tous, et aux Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti, je voudrais exprimer notre gratitude pour leurs efforts inlassables.

Comme l'a souligné M. René Préval, Président de la République d'Haïti, dans sa lettre du 22 octobre 1998 adressée au Secrétaire général, la Police nationale haïtienne a fait des progrès remarquables, grâce au soutien qu'elle a reçu des missions des Nations Unies en Haïti. Cependant, des pas essentiels restent à faire, qui exigent l'aide continue de la communauté internationale. C'est le cas notamment de

la réforme judiciaire qui n'a pas encore atteint un degré de réalisation satisfaisant.

Grâce à cette résolution, Haïti sait qu'il peut compter sur cet appui de la communauté internationale. L'assistance en particulier des institutions financières et d'autres organes des Nations Unies devra favoriser une évolution concrète et durable de nature à renforcer la stabilité politique dans la primauté du droit et le respect des libertés fondamentales.

Haïti fait face actuellement à une crise institutionnelle persistante qui met à l'épreuve la volonté politique de tous les acteurs. Nous sommes conscients du caractère frustrant de cette situation, tant pour les Haïtiens que pour la communauté internationale. Mais la règle de la démocratie exige de ne pas forcer une solution qui pourrait être à l'origine de graves problèmes à l'avenir. Des négociations sérieuses sont en cours. Le Parlement haïtien est réuni à l'extraordinaire pour débattre de cette question et y trouver une solution dans le cadre de notre Constitution.

Pour terminer, je voudrais remercier le Représentant du Secrétaire général en Haïti, le personnel de la MIPONUH et les pays contributeurs pour leur soutien au processus de consolidation de la démocratie en Haïti.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant d'Haïti de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 14 heures.